

## Suivi des travaux

Organisation du pôle travaux avec une répartition territoriale des chargés d'affaires. Chacun dispose d'un secteur géographique permettant une proximité territoriale.

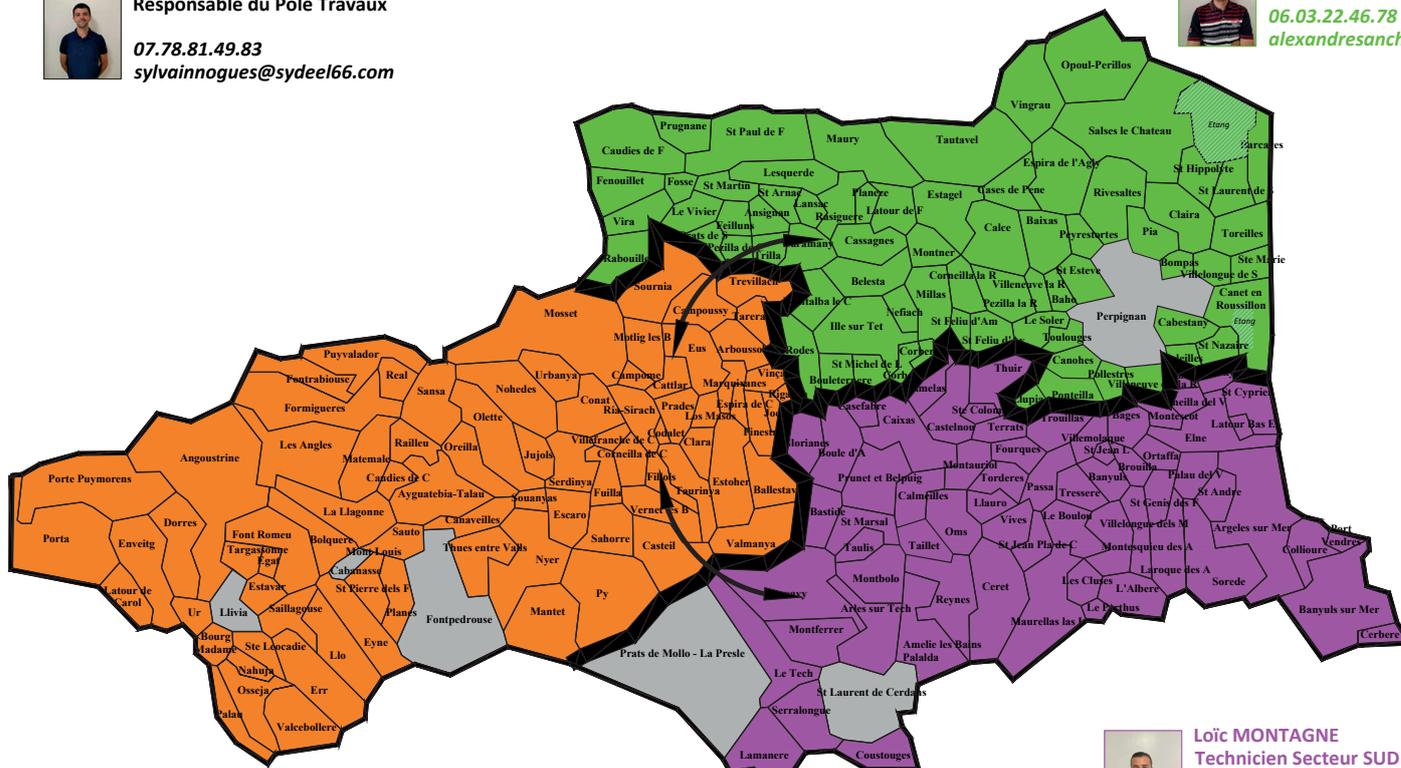


**Sylvain NOGUES**  
Responsable du Pôle Travaux  
**07.78.81.49.83**  
[sylvainnogues@sydeel66.com](mailto:sylvainnogues@sydeel66.com)



**Alexandre SANCHEZ**  
Technicien Secteur NORD

**06.03.22.46.78**  
[alexandresanchez@sydeel66.com](mailto:alexandresanchez@sydeel66.com)



**Gérald CHARBONNEL**  
Technicien Exploitation Eclairage Public  
**07.57.49.65.28**  
[geraldcharbonnel@sydeel66.com](mailto:geraldcharbonnel@sydeel66.com)



**Loïc MONTAGNE**  
Technicien Secteur SUD

**07.57.43.87.99**  
[loicmontagne@sydeel66.com](mailto:loicmontagne@sydeel66.com)

## Services, conseils et assistances

Le Sydeel met à disposition des collectivités membres, un **interlocuteur SYDEEL66** qui aura en charge d'assister, de conseiller et d'accompagner celles-ci auprès des concessionnaires Enedis et Edf dans le cadre du contrat de concession.

- 1. Accompagnement et assistances auprès des communes pour les demandes de :**
  - ▶ Branchement
  - ▶ Raccordement / Extension
  - ▶ Déplacement d'ouvrage
- 2. Analyse et avis sur les demandes de constructions de lignes du concessionnaire (Articles 323-25 du Décret n°2015-1823 du 30 décembre 2015),**
  - ▶ Examen des projets présentés par Enedis : il s'agit, par exemple, de contrôler que les clauses du contrat de concession relatives à l'intégration des ouvrages dans l'environnement sont correctement appliquées, ou encore de conforter des observations de maires concernés.
- 3. Analyse, à la demande des communes, des devis d'Enedis entraînant contribution financière des communes dans le cadre de raccordement et/ou extension liés à une autorisation de construire, d'un déplacement d'ouvrage, ect ...**
  - ▶ De plus en plus de communes sollicitent l'aide du syndicat pour les aider à comprendre le choix de la solution de raccordement ou de la tarification d'Enedis.
  - ▶ Le syndicat peut transmettre également aux communes des plans des réseaux et de la réglementation sur ce sujet.